

Bordereau d'adhésion 2022

Nous soussignés,

Société : _____
 Représentée par Mr, Mme : _____
 Fonction : _____
 Adresse : _____
 Code Postal/Ville : _____
 Téléphone : _____
 Email : _____

- souhaitons adhérer au CREPI Alsace sous la forme d'une cotisation annuelle au club d'un montant de _____ €
 souhaitons adhérer au CREPI Alsace sous la forme d'un don annuel au club d'un montant de _____ €
(Voir les grilles de cotisations et dons ci-dessous)

Fait à....., le...../...../.....

Cachet et signature

Adhésion par COTISATION annuelle

Taille de l'entreprise	Coût
Entreprises de moins de 10 salariés	250 €
Entreprises de 10 à 49 salariés	500 €
Entreprises de 50 à 99 salariés	1 000 €
Entreprises de plus de 100 salariés	2 000 €

Adhésion par DON annuel (60% déductible des impôts)

Taille de l'entreprise	Coût	Coût après déduction
Entreprises de moins de 10 salariés	600 €	240 €
Entreprises de 10 à 49 salariés	1 200 €	480 €
Entreprises de 50 à 99 salariés	2 500 €	1 000 €
Entreprises de plus de 100 salariés	5 000 €	2 000 €

Mode de règlement par chèque à l'ordre du CREPI Alsace ou virement.

Référence bancaire :
 Crédit mutuel
 Banque : 10278
 Code guichet : 03021
 Numéro de compte : 00020791401
 Clé RIB : 47
 IBAN : FR76 1027 8030 2100 0207 9140 147

Pour en savoir plus

Les **CREPI** – Clubs Régionaux d'Entreprises Partenaires de l'Insertion – sont des **associations** d'intérêt général à but non lucratif, créés en 1993. Leur objet social est de permettre le retour à l'emploi de personnes qui en sont éloignées. Pour ce faire, les 16 CREPI présents sur le territoire français mettent en relation des **demandeurs d'emploi** avec des **entreprises** par le biais d'actions variées.

Les CREPI accompagnent près de **4000 personnes** par an et les mettent en relation avec un **réseau de 2300 entreprises**.

Le CREPI Alsace est un club d'entreprises créé il y a 5 ans, sous l'égide du Groupe Eiffage. Notre objectif est de rassembler des entreprises et d'accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs recherches. Notre équipe mène des actions collectives en faveur du retour à l'emploi pour plus de 500 personnes en 2019, dont plus de 300 ont retrouvé une solution dans l'année.

A ce titre, nous conduisons plusieurs types d'actions avec les entreprises :

- Les aider à recruter en créant, des liens vers les demandeurs d'emploi, les structures d'insertion, les élèves et l'éducation nationale.
- Les accompagner dans la mise en place d'actions pour l'égalité des chances (sensibilisation, diagnostic « Entrepreneur responsable », conseil, obtention des labels « PAQTE »)

ADHERER AU CREPI ALSACE C'EST

REJOINDRE UN RESEAU D'ENTREPRISES RESPONSABLES

Mener des actions concrètes et innovantes, sur le territoire avec d'autres entreprises, en partenariat avec les collectivités locales et en lien avec d'autres associations et réseaux associatifs.

FAIRE CONNAITRE VOS METIERS

Intervenir dans les collèges et lycées du Haut-Rhin pour faire connaître vos métiers, œuvrer pour rapprocher l'école et l'entreprise.

IDENTIFIER DE FUTURS COLLABORATEURS

En intervenant ponctuellement auprès des demandeurs d'emploi adultes ou jeunes (simulation d'entretien de recrutement, élaboration d'un CV professionnel...) en parrainant des demandeurs d'emploi, en mettant en place des opérations de recrutements de vos alternants, en participant à diverses actions emplois.

FAIRE CONNAITRE VOTRE ENGAGEMENT

Être représenté et visible sur les forums via nos supports de communication (plaquette, kakemono, flyers... faisant figurer les noms de nos entreprises membres), site internet avec logo défilant ;

Disposer d'un logo à utiliser sur vos supports de communication ; du cadre de la Charte d'engagement du Président du CREPI à afficher dans vos bureaux ; de cartes de visites du CREPI Alsace à votre nom ; d'un conférencier au logo du CREPI...

Disposer d'une fiche RSE annuelle, récapitulant les actions entreprises avec le CREPI Alsace.

Pouvoir répondre à notre application « Entrepreneur Responsable » gratuitement.

Bénéficier d'articles sur notre page Facebook, LinkedIn, Twitter et Instagram, dans la lettre Actu trimestrielle...

VOUS FORMER ET FAIRE AVANCER VOTRE ENTREPRISE

Participer aux rencontres régulières « les Rendez-vous du CREPI Alsace » consacrées à la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) ;

Pouvoir bénéficier d'un accompagnement vers un dispositif de l'Etat tel que le PAQTE...